

Communiqué de presse

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le Centre jeunesse du Saguenay–Lac-Saint-Jean Séance publique d'information 2008

(Chicoutimi, le 10 septembre 2008) Conformément aux exigences de la Loi sur les services de santé et les services sociaux et dans le souci de rendre compte à la population des activités de l'établissement, *Le Centre jeunesse du Saguenay–Lac-Saint-Jean* tient sa séance publique d'information au salon Soucy du centre de réadaptation Saint-Georges, 1109 avenue Bégin à Chicoutimi.

Le Centre Jeunesse du Saguenay–Lac-Saint-Jean est un établissement régional qui a des bureaux sur tout le territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean ainsi qu'à Chibougamau-Chapais (Baie-James). Cinq cent soixante-neuf personnes y travaillent et offrent une panoplie de services aux jeunes de moins de 18 ans, à leur famille, aux jeunes mères en difficulté, sans oublier les services de toxicomanie pour les jeunes de 0-18 ans, les services d'adoption et d'antécédents/retrouvailles. Voici quelques éléments tirés du rapport annuel de gestion rendu publique aujourd'hui.

« Tournés vers la qualité des services et l'accessibilité »

Depuis quelques années, la qualité des services est une orientation importante dans le réseau de la Santé et des Services sociaux. Au Centre jeunesse, cette orientation est au cœur de nos préoccupations.

Lors de la séance publique, la directrice générale du *Centre jeunesse du Saguenay–Lac-Saint-Jean*, Mme Danièle Riverin, rendra public le rapport annuel de cet établissement en soulignant les développements survenus au cours de l'année 2007-2008 :

➤ **Au cœur de nos préoccupations, pour une meilleure réponse aux besoins de notre clientèle :**

- Une meilleure structuration de notre approche clinique;
- L'implantation des modifications de la Loi sur la protection de jeunesse;
- Le partenariat avec les centres de santé et de services sociaux.

➤ **Au bilan 2007-2008 :**

- Une première depuis plus de 6 ans : légère diminution des signalements dans la région;
- Élaboration d'un processus d'intervention clinique adapté aux besoins évolutifs de notre clientèle;
- Révision du code d'éthique de l'établissement et élaboration d'un guide de conduite éthique;
- Plan d'amélioration pour la dispensation des services en ressources de type familial;
- Mise en place du foyer de groupe 10-13 ans à Roberval;
- Diminution du taux de placement en ressources de type familial;
- Implantation d'une équipe multidisciplinaire en santé mentale;
- Démarche pour l'implantation de deux unités à traitement individualisé (santé mentale);
- Signatures des ententes de partenariat avec chacun des CSSS de la région;
- Équilibre budgétaire.

- Une clientèle en changement, une pratique professionnelle qui évolue, un champ d'expertise à développer, bref des changements qui nécessitent pour le personnel en place une adaptation, mais surtout un désir d'améliorer la pratique, de la questionner et de la faire évoluer.

La protection de la jeunesse

Le Centre jeunesse du Saguenay–Lac-Saint-Jean a un mandat d'assurer la protection des jeunes de moins de 18 ans qui vivent une situation compromettant leur sécurité ou leur développement. La situation problématique peut venir de leur entourage (violence physique ou abus sexuel, négligence grave ou abandon de la part des parents), mais elle peut aussi venir de leurs propres comportements (fugue, agressivité, abus de drogues, tentative de suicide, etc.).

Notre mission est de travailler à ce que chaque enfant qui nous est signalé bénéficie d'une famille, idéalement la sienne, qui réponde à ses besoins et où il pourra grandir dans la sécurité et la permanence.

En 2007-2008, la situation de 3 671 enfants a été signalée à la direction de la protection de la jeunesse, ce qui représente une légère diminution de 2 % par rapport à l'année antérieure. Il est à noter que c'est la première fois que nous assistons à une baisse depuis le début des années 2000, où nous avons fait face, globalement, à une augmentation de 43,5 % des signalements reçus à la direction de la protection de la jeunesse.

L'année 2007-2008 a été marquée par l'implantation des modifications à la Loi sur la protection de la jeunesse visant à assurer continuité et stabilité aux enfants. Ce sont 956 intervenants et partenaires qui ont été sensibilisés et formés. L'implantation des modifications à la Loi sur la protection de la jeunesse se déroule bien mais il est encore trop tôt, quelques mois à peine après leur mise en vigueur, pour en tirer des constats.

- 30 -

Pour informations : Brigitte Savaria, attachée-cadre à la direction générale
418-549-4853, poste 3116